

Notice d'évaluation des incidences sur l'environnement (Art. D. 67, § 1^{er} - Annexe VI du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement)

1° Demandeur

Nom : .Stephan

Prénom : Cautaets.....

Qualité : .Maitre d'ouvrage.....

Domicile :Rue de France...56, 1060
Bruxelles.....

Téléphone : . 025252348.....

Télécopie :

Date de la demande : 01/06/2020.....

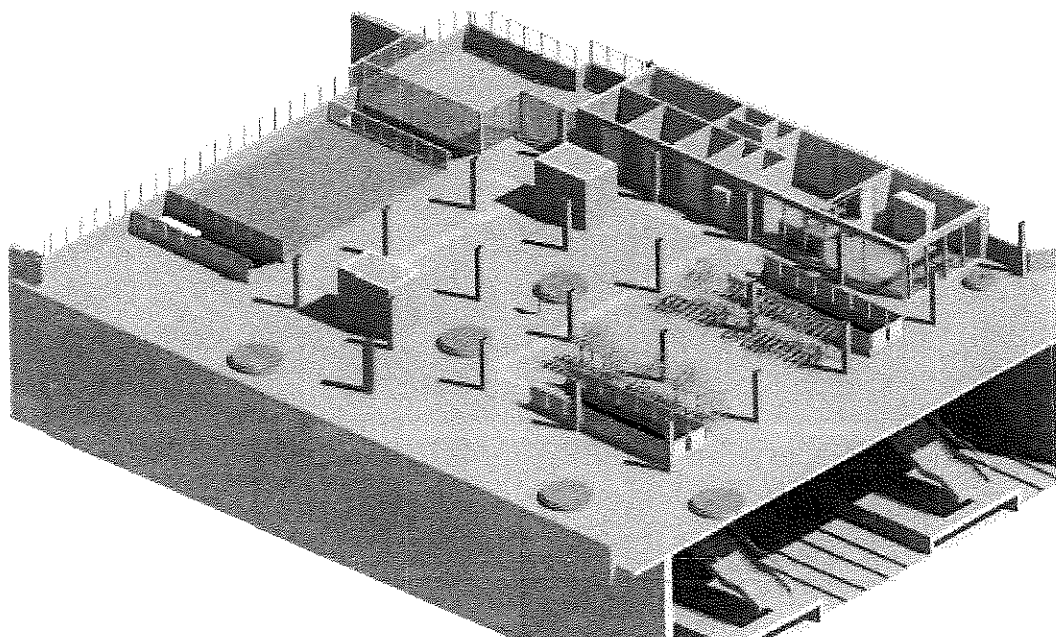
2° Présentation du projet

Pour chacune des phases, décrire le projet selon les aménagements et constructions prévus, en indiquant les principales caractéristiques de ceux-ci (superficie, dimensions, etc.).

Mentionner les divers travaux s'y attachant (déboisement, excavation, remblayage, etc.).

Mentionner les modalités d'opération ou d'exploitation (procédés de fabrication, ateliers, stockage, etc.).

Joindre tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (croquis, vue en coupe, etc.).



Le projet consiste en la construction d'un auvent de 570m², abritant les accès aux quais, les services aux voyageurs ainsi qu'un bâtiment voyageur de 150m² sur une dalle en béton existante, construite au-dessus des voies de chemin de fer .

Ce BV contiendra les guichets, les locaux d'accueil voyageurs et les locaux techniques.

La première phase est la construction de l'auvent, avec l'adaptation des revêtements de sols de la dalle.

La seconde phase sera la construction du BV en ossature légère en aluminium.

L'ensemble du projet est prévu pour une réalisation rapide=> structure acier, préfabrication des éléments de toiture, standardisation des matériaux de construction pour une facilité d'entretien...

570 m²

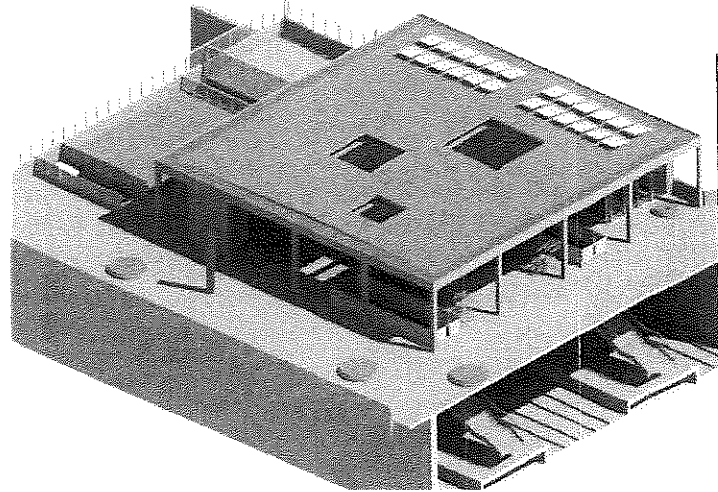
(l. 22,3 x L. 25,6 m / h. 4,70 m)

Couverture :

- des circulations (vers escaliers / ascenseurs)
- des utilisateurs TVM – Borne PMR et autres équipements
- Du parking Vélo

Matériaux :

- Structure métallique
- Toiture végétalisée
- Panneaux Photovoltaïques



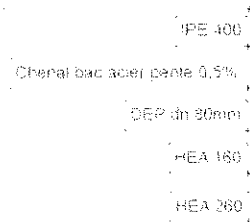
N.B. Standardisation

Modulation des éléments et préfabrication:

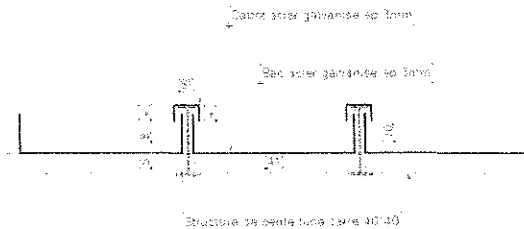
- Trame de 60 ou 120cm
- Rapidité de construction
- Moins de déchets
- Facilité de stockage des éléments de remplacement

25

Toiture pac acier ep 10cm
Complexe Toiture verte intégrée
Pente 2%



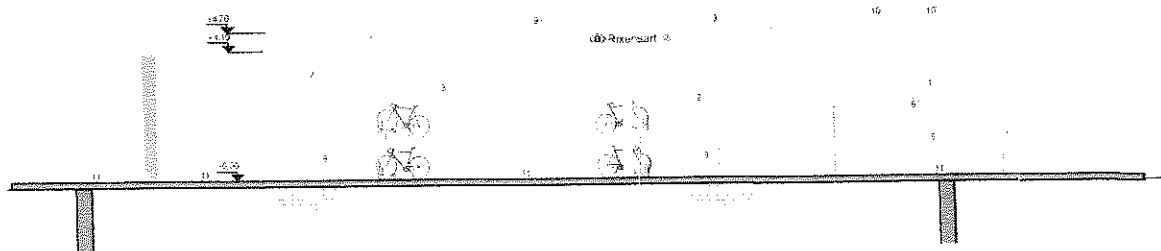
Bac acier pour la toiture verte



Conformément à la législation en vigueur, le bâtiment est conçu pour répondre à la norme ZERO Energie.

Bâtiment zéro énergie:

- **K15** - Demande énergétique totale \leq 15 kWh/m² de superficie climatisée
- **Étanchéité à l'air** - n50 \leq 0,6/heure)
- Demande d'énergie est compensée par l'énergie Photovoltaïque
- Équipement – PAC électrique

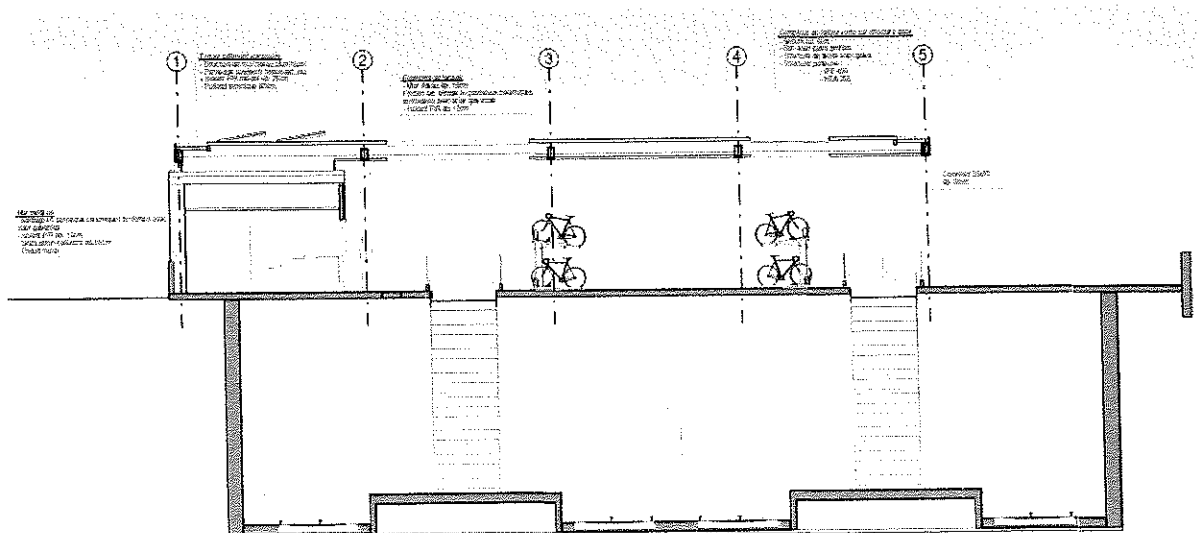


LEGENDE

1. Panneau de bardage - structure acier galvanisé - fon gris clair
2. Béton apparent peint - couleur gris clair
3. Complexe de toiture verte - ép. 10 cm
4. Vitrage
5. Mur rideau - structure aluminium - couleur gris clair
6. Pavage béton - couleur rouge ocre (existant)
7. Mur végétalisé sur structure gabion
8. Clôture / garde-corps en fils tressés inox - structure acier galvanisé - gris clair
9. Puits de lumière en polycarbonate
10. Panneaux photovoltaïques

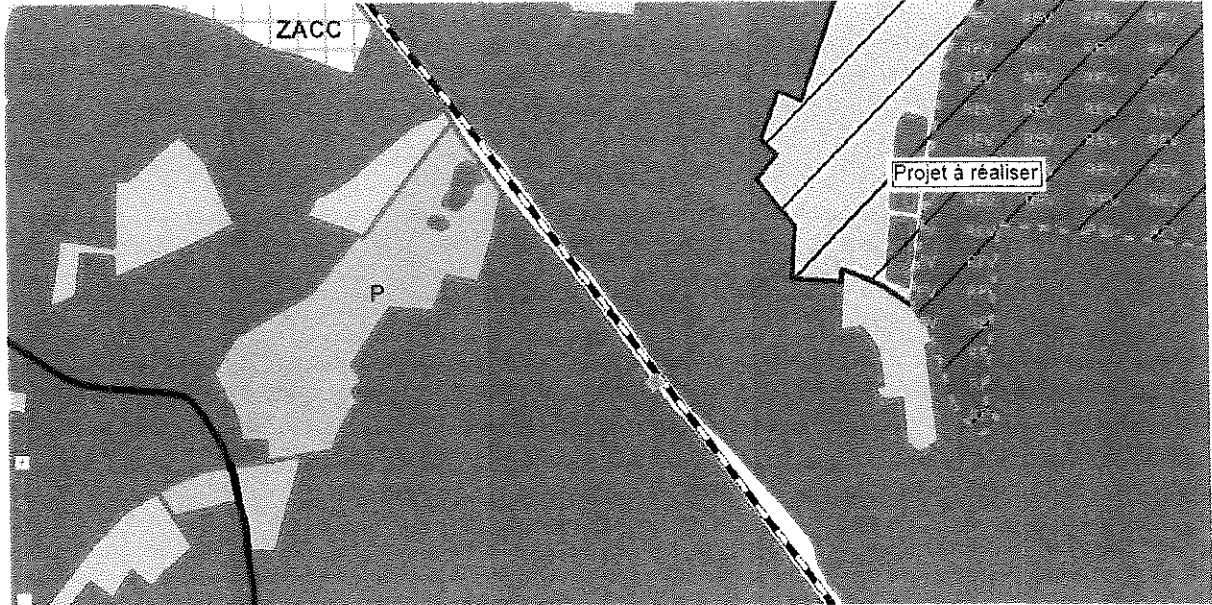
24

24



3° Situation existante de droit en aménagement du territoire, urbanisme et patrimoine

- Indiquer en surimpression sur le plan de secteur la destination et/ou le périmètre du terrain



- Terrain situé en Zone blanche

- Indiquer la destination du terrain au plan communal d'aménagement (PCA) pas d'application.....

- Le terrain est-il situé :

* dans un lotissement non périmé ? OUI- NON;

* dans un périmètre de protection et/ou inscrit sur une liste de sauvegarde ? OUI - NON ;

* à proximité d'un centre ancien protégé, d'un bien immobilier classé, d'un site archéologique ? OUI - NON ;

* dans un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000.

* à proximité d'un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000;

4° Description du site avant la mise en œuvre du projet

- Relief du sol et pente du terrain naturel (inférieure à 6%, entre 6 et 15 %, supérieure à 15 %).

Dalle au-dessus des voies de chemin de fer pente

2%.....

.....

- Nature du sol : Béton.....

- Occupation du sol autre que les constructions existantes (friche, terrain vague, jardin, culture, prairie, forêt, lande, fagnes, zone humide...) :

...Néant.....
.....

- Présence de nappes phréatiques, de points de captage :

.....non.....

- Direction et points de rejets d'eau dans le réseau hydrographique des eaux de ruissellement :

...pas
d'application.....
.....

- Cours d'eau, étangs, sources, captages éventuels :
pas d'application

.....

- Evaluation sommaire de la qualité biologique du site :

... pas d'application

.....

- Evaluation sommaire de la qualité du site Natura 2000, des réserves naturelles ou forestières :

... pas d'application

.....

- Raccordement à une voirie équipée (route, égout, eau, électricité, gaz naturel, etc.).....

Raccordement en
voirie.....

.....

- Présence d'un site classé ou situé sur une liste de sauvegarde ? ~~OUI~~—NON.

- Présence d'un site archéologique? ~~OUI~~—NON

- Présence d'un site Natura 2000, réserves naturelles ou réserves forestières ?

.....NON

5° Effets du projet sur l'environnement

a) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets de gaz, de vapeur d'eau, de poussières ou d'aérosols ?

- dans l'atmosphère :-~~OUI~~—NON

b) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets liquides ?

- dans les eaux de surface : ~~OUI~~—NON ;

- dans les égouts : OUI —NON ;

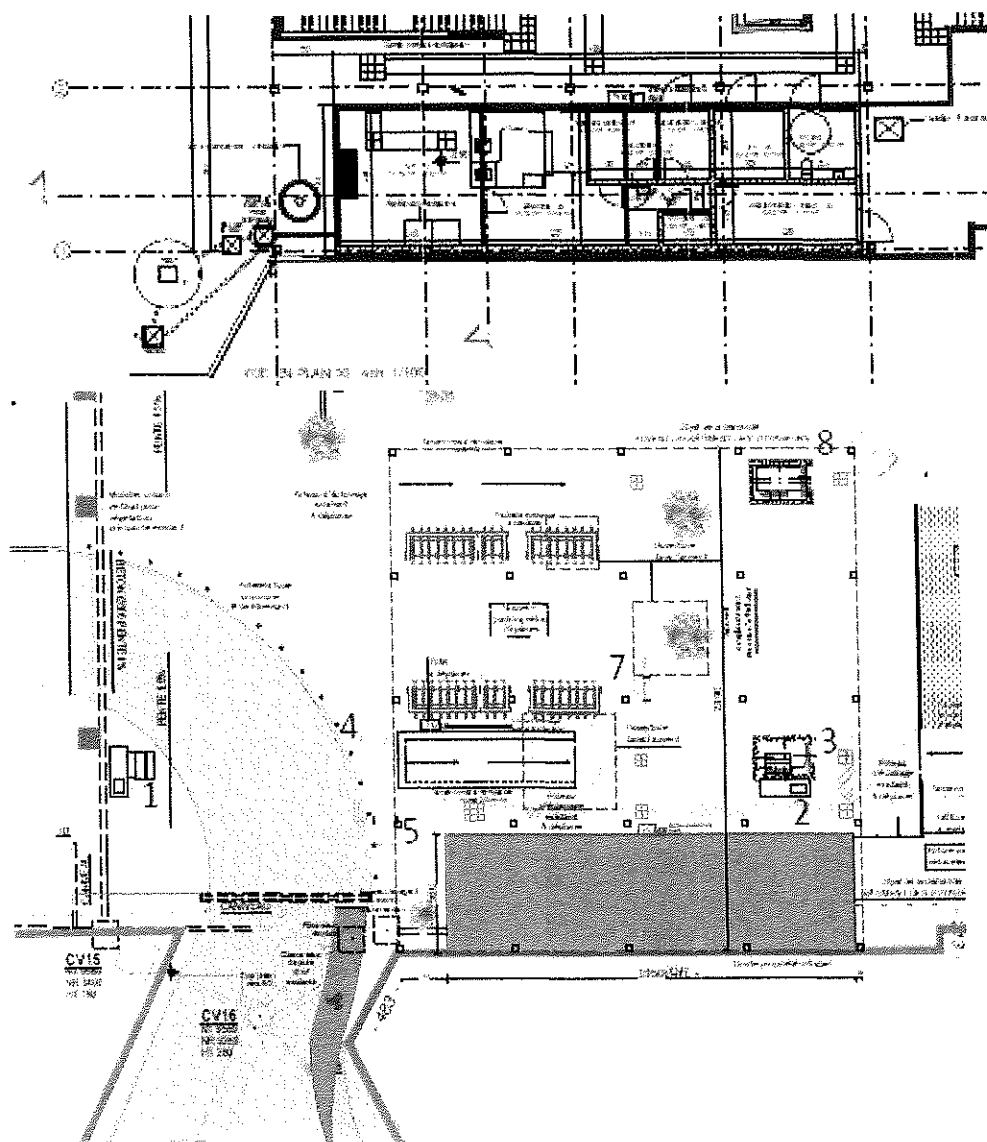
- sur ou dans le sol : ~~OUI~~—NON ;

- indiquez en:

* la nature (eaux de refroidissement, industrielles, pluviales, boues, etc.) :
Pluviale, Fécales

* le débit ou la quantité : 50m³/an (sur base des débit de la gare actuelle qui possède des équipements similaires).....

Un plan indiquant le(s) point(s) de déversement dans les égouts ou dans les cours d'eau doit être joint au dossier.



c) Le projet supposera-t-il des captages ? NON

— en eau de surface :

* lieu :

* quantité :

— en eaux souterraines :

* dénomination du point de captage :

* quantité :

d) Description de la nature, de la quantité, du mode d'élimination et/ou de transport choisis pour les sous-produits et déchets produits par le projet envisagé.

.....
.....

e) Le projet pourra-t-il provoquer des nuisances sonores pour le voisinage ? OUI- NON :

* de quel type ?

* de façon permanente ou épisodique ?

f) Modes de transport prévus et les voies d'accès et de sortie :

* pour le transport de produits : Route.....

* pour le transport de personnes : Route.....

* localisation des zones de parking : Sous terraines et aériennes.....

* localisation des pipe-lines, s'il y en a :

Le projet portera-t-il atteinte à l'esthétique générale du site ? OUI- NON

Le projet donnera-t-il lieu à des phénomènes d'érosion ? OUI- NON

i) Intégration au cadre bâti et non bâti : risques d'un effet de rupture dans le paysage naturel ou par rapport aux caractéristiques de l'habitat traditionnel de la région ou du quartier (densité excessive ou insuffisante, différences par rapport à l'implantation, l'orientation, le gabarit, la composition des façades, les matériaux et autres caractéristiques architecturales des constructions environnantes mentionnées au plan d'implantation).

Horizontalité prononcée due à la fonction du bâtiment, la gare est une fonction spécifique qui se doit d'être reconnaissable.

On assume l'aménagement minéral mais on apporte de la végétalisation, sur la dalle et sur la toiture.....

.....

.....

j) Compatibilité du projet avec le voisinage (présence d'une école, d'un hôpital, d'un site Natura 2000, d'une réserve naturelle, d'une réserve forestière, etc).

Par rapport à la première demande de permis, on a diminué l'impact en terme de gabarit pour répondre davantage au bâti environnant

.....

.....

.....

.....

.....
.....

Risques d'autres nuisances éventuelles :

- ~~Modification sensible du relief du sol. Dénivellation maximale par rapport au terrain naturel ;~~
- ~~Boisement et/ou déboisement ;~~
- ~~Nombre d'emplacements de parkings ;~~
- ~~Impact sur la nature ;~~
- ~~Construction ou aménagement de voirie ;~~
- ~~Epurateur individuelle.~~

.....
.....
.....
.....
.....

6° Justification des choix et de l'efficacité des mesures palliatives ou protectrices éventuelles ou de l'absence de ces mesures.

.....
.....
.....
.....

7° Mesures prises en vue d'éviter ou de réduire les effets négatifs sur l'environnement

- les rejets dans l'atmosphère ;

Bâtiment zéro énergie – panneaux Photovoltaïques

- les rejets dans les eaux ;

Toiture verte pour la temporisation et le captage des eaux de pluie

- les déchets de production ;

Néant

- les odeurs ;

Néant

- le bruit ;

Néant

- la circulation ;

Néant

- impact sur le patrimoine naturel ;

Néant

- l'impact paysager.

Couleur neutres, dimensions réduites et mieux adaptées au contexte urbanistique pour répondre à la remarque faite lors du dépôt de la précédente demande de permis.